Image not found or type unknown

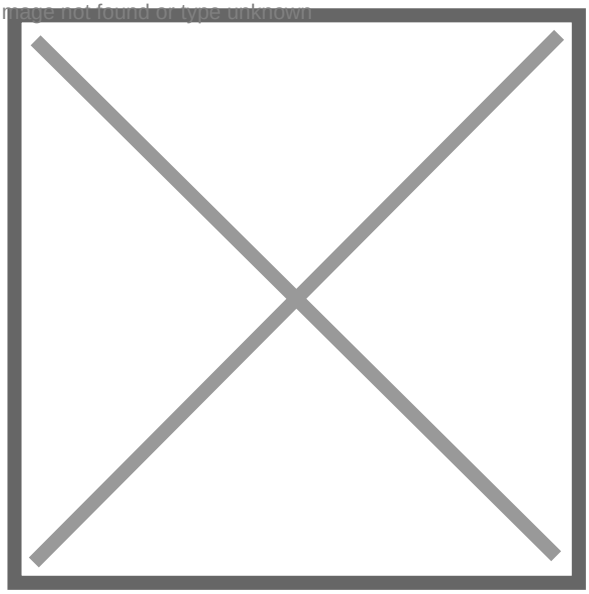

Livraison non effectuée suite à un achat réalisé par Facebook

Par **djavril**, le **29/05/2014** à **22:13**

Bonsoir,

J'ai effectué un achat sur une page Facebook spécialisée dans la vente de maillots de foot.

Plusieurs commandes ont été passées auparavant sans qu'il n'y ait de problème à signaler, mais la dernière d'un montant de 75€ environ n'a jamais été livrée.

Mon interlocuteur me dit que son compte Paypal a été piraté et vidé, et qu'il n'est plus en mesure de régler son fournisseur pour l'envoi des maillots.

Y a-t-il des recours par rapport à cela ? Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **moisse**, le **30/05/2014** à **09:20**

Bonjour,
C'est un commerçant comme un autre, il a donc l'obligation de livrer la marchandise commandée et payée.
Vous devez donc le mettre en demeure de livrer et le cas échéant passer par l'injonction à souscrire auprès de la juridiction de proximité territorialement compétent à votre choix (si vous êtes un particulier) du lieu de résidence du vendeur ou du lieu de livraison prévu de la

marchandise.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés